



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

N° 1 – FINANCES

Budget principal 2024 : subventions aux associations et à divers organismes

Rapporteur :

Charlotte Loubet-Latour,
conseillère municipale
déléguée

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents : Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°1 - FINANCES

Budget principal 2024 : subventions aux associations et à divers organismes

Mme Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Le montant global des subventions et participations proposées au secteur associatif ou assimilé pour l'année 2024 s'élève à 2 757 674.20 € répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports, santé	313 250,00 €
Subventions : culture	397 060,00 €
Subventions : culture et langue basque	45 850,00 €
Subventions : jeunesse et éducation	3 000,00 €
Subventions : sportive scolaire	2 821,20 €
Subventions : action sociale, famille, personnes âgées	1 321 031,00 €
Subventions : commerce-artisanat, animations de la ville et économie	626 000,00 €
Subventions : développement durable	1 500,00 €
Subventions : pêche, patrimoine maritime et anciens combattants	10 800,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	3 362,00€
Subventions : administration générale	33 000,00 €
TOTAL	2 757 674,20 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les subventions 2024 proposées aux associations et organismes désignés en annexe 1,
- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 12 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine et langue basque* » du 26 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* » du 21 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel* » du 22 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale, ressources humaines* » du 27 mars 2024,
- Vote les subventions 2024 proposées aux associations et organismes désignés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions « sports, santé »

Adopté à 30 voix

2 élus ne prennent pas part au vote :

- M. le Maire pour l'association Ur Ikara
- Mme Fossecave pour l'association « Artha SurfCluba »

Subventions « culture »

Adopté à 31 voix

1 élu ne prend pas part au vote :

- Mme Morice pour l'association Pena Almonte

Sauf pour :

- *l'Etablissement public de coopération culturelle Sud-Aquitain
Subvention complémentaire programmation artistique 2024*
- *l'Etablissement public de coopération culturelle Sud-Aquitain
Subvention compensatoire loyer salle Tanka*

Adopté 28 voix

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Subventions « culture et langue basque »

Adopté à l'unanimité

Subventions « jeunesse et éducation »

Adopté à l'unanimité

Subventions « sportive scolaire »

Adopté à l'unanimité

Subventions « action sociale, famille, personnes âgées »

Adopté à l'unanimité

Subventions « commerce-artisanat et animations de la ville »

Adopté à 24 voix

8 abstentions (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, Mme Lapix, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Subventions « développement durable »

Adopté à l'unanimité

Subventions « pêche, patrimoine maritime et anciens combattants »

Adopté à l'unanimité

Subventions « urbanisme, habitat et stratégie urbaine »

Adopté à l'unanimité

Subventions « administration générale »

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoien

